

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 678

31 mars 2010

### SOMMAIRE

acarda S.à r.l. ....	32538	Kohl Frères S.à.r.l. ....	32535
Al Maha Investment Company S.à r.l. ....	32532	Laucath S.A. ....	32543
Alliancebernstein Allocations ....	32531	Leni ....	32535
B.A. Domicili S.à r.l. ....	32539	LiqPack S.A. ....	32537
BM Finances ....	32538	Logix II S.à r.l. ....	32536
Cebarre Holding S.A. ....	32537	Magic Production Group (M.P.G.) S.A. ....	32540
Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A. ....	32538	MedLX1 S.A. ....	32534
Cinelux S.à r.l. ....	32532	MMJ S.A. ....	32531
Consortium 1 S.à r.l. ....	32540	Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR ....	32541
ECP International S.A. ....	32539	PEF V Investments Holdings S.à r.l. ....	32534
Electrocash S.à r.l. ....	32531	Polish Delta Group S.à r.l. ....	32534
Emergence Holding S.A. ....	32538	Portfolio Selection Sicav ....	32530
Erelge III S.A. ....	32539	P&T Ré S.A. ....	32534
Esther Two S.à r.l. ....	32544	Recherches, Developpements et Gestion S.A. ....	32531
Factor Finance S.A. ....	32537	Recherches, Developpements et Gestion S.A. ....	32531
Feller Sàrl ....	32535	RELOG Holding S.à r.l. ....	32536
Fidelity International Real Estate Fund Company 2 ....	32534	Rowan Logistics S.à r.l. ....	32544
Financial Promotion S.A. ....	32536	Secoya Private Equity Investments SCA- SICAR ....	32498
First European Commodity Trading S.à r.l. .....	32529	Selcolux S.A. ....	32542
Forest Management Company ....	32536	Société Commerciale Industrielle et Tech- nique (S.C.I.T.) S.A. ....	32537
Frodilou S.A. ....	32535	Sud Immo Invest S.A. ....	32540
Frodilou S.A. ....	32535	TreeBEA S.A. ....	32536
Frodilou S.A. ....	32535	Victoria Holding S.à r.l. ....	32533
GELF Emerald (Lux) S.à r.l. ....	32530	Wedgold S.A. ....	32530
Green Sky S.A. ....	32537	World Trade International S.A. ....	32538
H.B.N. Services S.A. ....	32529	World Trade International S.A. ....	32540
Highly S.A. ....	32539	World Trade International S.A. ....	32540
Image Investments Holding S.A. ....	32533	World Trade International S.A. ....	32539
Kaslion S. à r.l. ....	32533	Zulu II S.à r.l. ....	32536
Kaslion S. à r.l. ....	32533		
Knight Lux 2 S.à r.l. ....	32533		

**Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 151.966.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, here represented by Carole Combe, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the General Partner); and

2. Fortis Bank SA/NV, a public limited company (société anonyme/naamloze vennootschap) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Montagne du Parc / Warandeborg 3, B-1000 Brussels, Belgium and registered with the Brussels Register of Legal Entities (Registre des Personnes Morales/Rechtspersonenregister) under the number 0403.199.702, here represented by Carole Combe, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Limited Partner (actionnaire commanditaire)).

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement en capital à risque under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

**1. Art. 1. Form and Name.**

1.1 There exists an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by Luxembourg act of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as may be amended from time to time (the 2004 Act), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2004 Act, the 2004 Act shall prevail) as well as by these articles of incorporation (the Articles).

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the General Partner (as defined in article 15 below).

2.2 The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a corporate partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**3. Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Compartment (as defined in article 5.4) if no further Compartment is active at that time.

3.2 The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 21 hereto as well as by the Companies Act.

**4. Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the 2004 Act. The Company may also invest the funds available to it in other assets permitted by law and constituent with its purpose.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2004 Act.

#### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully or partly paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12. One single type of share (i.e., fully paid up or partly paid up) may be issued in any Compartment. If, in any Compartment, partly paid up shares are issued, at least 5% of any such partly paid up shares will be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash upon issue of the relevant shares.

5.2 The capital must reach one million euro (EUR 1,000,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque, SICAR) under the 2004 Act on the official list of Luxembourg SICARs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and nine (309) shares with no par value and one (1) GP Share (as defined in article 5.5 below).

5.4 The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up separate portfolios of assets that represent compartments as defined in article 3(2) of the 2004 Act (the Compartments, each a Compartment), and that are formed for one or more Classes (as defined under article 5.5). Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the general section and the relevant special section of the confidential offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 3(3) of the 2004 Act (the Memorandum). Each Compartment may have its own funding, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Compartment, the General Partner may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) with such rights and such features as described in the Memorandum, provided that, at all times, the General Partner shall hold at least one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as sole unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company (the GP Share) and that a maximum of one GP Share shall be issued by the Company in each Compartment.

5.6 The Company may create additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.7 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 3(5) of the 2004 Act, the rights of the shareholder and creditors relating to a Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.8 The General Partner may create each Compartment for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. At the expiration of the duration of a Compartment, the Company shall redeem all the shares of that Compartment, in accordance with article 8. At each extension of the duration of a Compartment, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Memorandum shall indicate whether a Compartment is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.9 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Compartments.

## **6. Art. 6. Form of shares.**

6.1 The Company only issues shares in registered form and shares will remain in registered form. Shares are issued without par value.

6.2 All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

6.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

6.5 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

6.7 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.8 All shares issued by the Company may be redeemed by the Company at the request of the shareholders or at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 8 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

6.9 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

6.10 Payments of distributions, if any, will be made to shareholders, in respect of registered shares at their addresses indicated in the register of shareholders in the manner prescribed by the General Partner from time to time.

6.11 With the exception of the GP Share(s), fractional shares will be issued to the nearest 100th of a share, and such fractional shares will not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

## **7. Art. 7. Issue of shares.**

7.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.

7.2 With the exclusion of the GP Share(s), shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Act (Well-Informed Investors).

7.3 The General Partner may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

- (a) decide to set minimum commitments and minimum subscription amounts for a particular Compartment;
- (b) impose restrictions on the frequency at which shares are issued (and, in particular, decide that shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);
- (c) reserve shares of a Compartment exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under

Luxembourg law, any such subscription agreement may contain specific provisions not contained in the other subscription agreements;

(d) determine any default provisions applicable to non or late payment for shares or restrictions on ownership of the shares;

(e) in respect of any one given Compartment, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;

(f) decide that payments for subscriptions to, or payment of partly paid up, shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which such date(s) the commitment of the investor will be called against issue of, or in satisfaction of the payment obligation for partly paid up, shares of the relevant Compartment;

(g) set the initial offering period or initial offering date and the initial subscription price in relation to each Compartment and the cut-off time for acceptance of the subscription agreement in relation to a particular Compartment.

7.4 Shares in Compartments will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment in the Memorandum.

7.5 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Compartment.

7.6 The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for shares, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Memorandum, discontinue the issue and sale of shares of any Class of shares in any one or more Compartments.

7.7 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in accordance with Luxembourg law, and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Compartment. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

#### Investor or shareholder's default

7.8 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its application form, subscription agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

(a) the right of the Company to compulsorily redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Memorandum;

(b) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Company;

(c) the right for the Company to retain all dividends paid (or to be paid) or other sums distributed (or to be distributed) with regard to the shares held by the defaulting shareholder;

(d) the right of the Company to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Memorandum on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default;

(e) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;

(f) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;

(g) the right of the Company to commence legal proceedings;

(h) the right of the Company to reduce or terminate the defaulting shareholder's commitment;

(i) the right of the other shareholders to purchase all or part of the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

7.9 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

## **8. Art. 8. Redemptions of shares.**

### General

8.1 The General Partner may create each Compartment as:

- a closed-ended Compartment the shares of which are in principle not redeemable at the request of a shareholder;  
or

- an open-ended Compartment where any shareholder may request a redemption of all or part of its shares from the Company in accordance with the conditions and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of article 12, the redemption price per share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum, as determined in accordance with the current policy of the General Partner, provided that any required transfer documents have been received by the Company. Redemptions may take place over one or more redemption dates, as specified in the Memorandum, and shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Memorandum.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Compartment corresponds to the net asset value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

8.4 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Compartment. The General Partner may impose conditions on the redemption of shares. Any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum. The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any Class of shares and may, in particular, decide that shares of any Class shall only be redeemed on such valuation day as provided for in the Memorandum (the Redemption Date).

8.5 If, as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls or shall fall below the minimum number or value specified at such time in the Memorandum, the Company may decide to treat such application as an application for redemption of all of that shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Redemption Date or at some time during a Redemption Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 exceed a certain level set by the General Partner in relation to a given Class or Compartment, the General Partner may reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company and in accordance with the terms of the Memorandum. Such non-processed redemptions will then be given priority and dealt with ahead of other applications on the Redemption Date(s) following this period (but subject always to the foregoing limit and unless otherwise specified in the Memorandum).

8.7 The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any shareholder, subject to such shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining shareholders of the relevant Compartment. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee, unless otherwise provided for in the Memorandum.

8.8 All redeemed shares will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the net asset value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

8.10 In respect of open-ended Compartments, the Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Compartment and the other Compartments as a whole and the interests of those shareholders who remain in the relevant Compartment and the other Compartments, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

8.11 The Company may redeem shares of any Compartment, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and as the case may be, subject to compliance with the relevant re-investment rights) as provided for each Compartment in the Memorandum (if any). The right of the Company to redeem shares of a Compartment under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Compartment in the Memorandum.

8.12 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

8.13 The Company may compulsorily redeem the shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;
- (b) for the purpose of equalisation of existing investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors) if provided in respect of a specific Compartment in the Memorandum;
- (c) in case of liquidation or merger of Compartments or Classes, in accordance with the provisions of article 28;
- (d) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or

charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription agreement in accordance with the provisions of the Memorandum;

(e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription agreement, these Articles and the Memorandum.

#### **9. Art. 9. Conversion of shares.**

9.1 Subject each time to the approval of the General Partner (which may be withheld at the General Partner's absolute discretion) and such terms and conditions as set out in the Memorandum, a shareholder may, if so provided in the Memorandum, convert all or part of its shares of a particular Class of a Compartment into another Class of shares within another Compartment.

9.2 If conversions are authorised in the Memorandum, a process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the conversion of shares in a Compartment or from one Compartment to another Compartment. The General Partner may impose conditions on the conversion of shares which will be detailed in the Memorandum. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions, will not be paid out to shareholders.

9.3 As a rule, unless otherwise provided for in the Memorandum, both the redemption and the acquisition parts of the conversion application should be calculated on the basis of the net asset value per share prevailing on the dealing date in respect of which the redemption part of the relevant conversion request is undertaken by the relevant Compartment.

9.4 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be acquired ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.5 All applications for the conversion of shares are irrevocable, unless otherwise provided for in the Memorandum.

9.6 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are applicable - specified by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the shareholder's shares in the given Class of shares; the acquisition part of the conversion application will remain unaffected by any additional redemption of shares.

9.7 Shares that are converted to shares of another Class of shares will be cancelled.

#### **10. Art. 10. Transfer of shares - Transfer of commitments.**

10.1 The General Partner shall not Transfer all or any part of its GP Share(s) or voluntarily withdraw as the general partner of the Company.

10.2 The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment (to the exclusion of the GP Share(s)) in any Compartment is subject to the provisions of this article.

10.3 No Transfer of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment in any Compartment, whether direct or indirect, voluntary or involuntary:

(a) shall be valid or effective if:

(i) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, or any other jurisdiction (including, without limitation, the U.S. Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company or any Compartment to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(ii) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(iii) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

(b) and it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) such Transfer be approved by the General Partner (who may only refuse for a reasonable ground);

(ii) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(iii) the transferee is not a Restricted Person (as defined in article 11.1 below);

(iv) (unless otherwise agreed with the Company) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Memorandum) and that, in respect of Transfers of undrawn commitments, the

General Partner be satisfied that the transferee has sufficient assets to comply with drawdown notices in respect of such undrawn commitment, being provided that, notwithstanding anything to the contrary herein or in the Memorandum, the transfer of any shares not fully paid up shall automatically result in the transferee being bound to the Company to pay up in full the relevant shares in accordance with the terms herein and the Memorandum.

#### **11. Art. 11. Ownership restrictions.**

11.1 Without prejudice to the right of the General Partner to reject subscriptions by any investor in its entire discretion, the Company acting through its General Partner may in particular restrict or prevent the ownership of shares by any person if:

- (a) in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or any of its Compartments;
- (b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Compartment or its intermediary vehicles incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer; or

(ii) the Company or a Compartment being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(c) it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company, the General Partner or any Compartment, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

- (d) such person is not a Well-Informed Investor;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons).

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any Transfer of shares or assignment of undrawn commitment, where such registration, or Transfer or assignment would result in legal or beneficial ownership of such shares or undrawn commitment by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person, whose name is entered in the register of shareholders or of undrawn commitments or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders or of undrawn commitments, to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which the Company may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares/undrawn commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares/undrawn commitment by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

- (a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or payable or other sums distributed or to be distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(d) reduce or terminate the Restricted Person's undrawn commitment (unless that undrawn commitment is a commitment to satisfy an obligation to pay up in full partly paid up shares of the Company); and/or

(e) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated net asset value, less a penalty fee calculated in accordance with the terms of the Memorandum or at such other price as is set out in the Memorandum.

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

#### **12. Art. 12. Calculation of net asset value.**

12.1 The Company and each Compartment have a net asset value determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation day as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Day).

12.2 The net asset value of each Compartment shall be expressed in the reference currency as it is stipulated in the Memorandum in accordance with Luxembourg law on each Valuation Day. The General Partner may, at its discretion, calculate an estimated net asset value on days which are not Valuation Days. The said estimated net asset value cannot be used for subscription, redemption or conversion purposes and will be calculated for information only. Furthermore, exceptionally and upon the decision of the General Partner, the Company may decide to calculate an exceptional net asset value for the specific purposes of subscription, redemption or conversion.



12.3 The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Compartments.

12.4 The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Compartment will be converted into the reference currency of such Compartment at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

12.5 The net asset value of each Compartment shall be calculated by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Compartment, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

12.6 In respect of certain Compartments and in accordance with the Memorandum, the total net assets of the relevant Compartment will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company and its intermediary vehicles) and the liabilities of the Compartment based on a consolidated view, provided that:

(a) the net assets will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(b) the set up costs for investments (at the intermediary vehicle level, as the case may be) may be amortised over a period of up to five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

12.7 The accounts of the subsidiaries of the Company will be consolidated (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) with the accounts of the Company at each Valuation Day and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

12.8 The assets of a Compartment shall include:

(a) all investments registered in the name of the Company for the account of the relevant Compartment or any intermediary vehicles;

(b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon, owned by such Compartment;

(c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered) owned by such Compartment;

(d) all financial instruments and securities including but not limited to bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and similar assets owned or contracted for by the Compartment;

(e) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Compartment to the extent information thereon is reasonably available to the Compartment;

(f) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Compartment except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(g) the formation expenses of the Compartment, including the cost of issuing and distributing shares of the Compartment, insofar as the same have not been written off; and

(h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.9 The value of the assets of the Company in respect of a Compartment will be determined as follows:

(a) the value of any cash in hand or on deposit, notes and bills payable on demand and accounts receivable (including reimbursements of fees and expenses payable by any undertaking for collective investment or collective investment scheme (UCI) in which the Company may invest), prepaid expenses and cash dividends declared and interest accrued but not yet collected, shall be deemed the nominal value of these assets unless it is improbable that it can be paid and/or collected in full; in which case, the value will be arrived at after deducting such amounts as the General Partner may, consider appropriate to reflect the true value of these assets;

(b) unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or any other regulated market as well as listed securities or securities not listed on a regulated market for which no price is available, or securities whose quoted price is, in the opinion of the General Partner, not representative of actual market value, will be valued at their last known price in Luxembourg or, in the absence of such price, on the basis of their probable realisation value, as determined with prudence and in good faith by the General Partner, provided that investments in private equity securities not listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market will be estimated with due care and in good faith, taking due account of the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the European Venture Capital Association (EVCA), the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC) in March 2005, as may be amended from time to time;

(c) securities listed on an official stock exchange or dealt on any other organised market will be valued at their last available price in Luxembourg on the Valuation Day and, if the security is traded on several markets, on the basis of the last known price on the main market of this security. If the last known price is not representative, valuation will be based

on the fair value at which it is expected it can be sold, as determined with prudence and in good faith by the General Partner;

(d) the valuation of investments reaching maturity within a maximum period of 90 days may include straight-line daily amortisation of the difference between the principal 91 days before maturity and the value at maturity;

(e) UCIs are valued on the basis of the last official or estimated net asset value as set out below. This net asset value may be adjusted by applying a recognised index so as to reflect market changes since the last valuation. In the context of Compartments which invest in other UCIs, valuation of their assets may be complex in some circumstances and the administrative agents of such UCIs may be late or delay communicating the relevant official net asset values. At the request of the General Partner and under its supervision, the administrative agent of the Company may use, on the Valuation Day, estimated net asset values provided by the administrative agents or managers of such UCIs if these are more recent than their last available official net asset values. In this case, the net asset value thus determined for the Compartments concerned may be different from the value that would have been calculated on the Valuation Day using the official net asset values calculated by the administrative agents of the UCIs in which the Compartment invested. Nevertheless, net asset values calculated on the basis of estimated net asset values shall be considered as final and applicable despite any future divergence;

(f) liquid assets and money market instruments are valued at their nominal value plus accrued interest, or on the basis of amortised costs;

(g) any other securities and assets are valued in accordance with the procedures put in place by the General Partner and with the help of specialist valuers, as the case may be, who will be instructed by the General Partner to carry out these valuations.

12.10 The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company. This method will then be applied in a consistent manner. The administrative agent of the Company can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the net asset value calculation.

12.11 For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent of the Company, having due regards to the standards of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided either (i) by the General Partner, (ii) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters, etc.) indicated by the General Partner or administrators of underlying UCIs, (iii) by brokers indicated by the General Partner, or (iv) by specialist(s) duly authorised to that effect by the General Partner. Where deemed appropriate by the General Partner, the General Partner shall select, appoint, and make the necessary contractual arrangements directly with such third party pricing sources, to ensure that such assets are valued in the best interest of all shareholders of the Company. To this end, the General Partner shall provide or cause on a best effort basis the third party pricing sources to provide the administrative agent of the Company with the valuation of assets of the Company and to provide the auditor with appropriate supporting evidence regarding the correctness and accuracy of such pricing/valuation.

12.12 In particular, for the valuation of any assets for which market quotations or fair market values are not publicly available (including but not limited to unlisted structured or credit-related instruments and other illiquid assets), the administrative agent of the Company will exclusively rely on valuations provided either by the General Partner or by third party pricing sources appointed by the General Partner under its responsibility or other official pricing sources such as UCIs' administrators, Telekurs, Bloomberg, Reuters and will not check the correctness and accuracy of the valuations so provided. If the General Partner gives instructions to the administrative agent of the Company to use a specific pricing source, the General Partner undertakes to conduct its own prior due diligence (including reasonably qualified legal opinions from reputable first class consultants or auditors) on such pricing source as far as its competence, reputation, and professionalism are concerned so as to ensure that the prices which will be given to the administrative agent of the Company are reliable; and the administrative agent of the Company will not, and shall not be required to, carry out any additional due diligence or testing on any such pricing source. So far as these assets are concerned, the sole responsibility of the administrative agent of the Company is to compute the net asset value on the basis of the prices provided by the General Partner or the appointed third party pricing source(s), without any responsibility whatsoever (in the absence of manifest error or negligence on its part) as to the correctness or accuracy of the valuations provided by the relevant sources. For the avoidance of doubt, the administrative agent of the Company will not effect any testing on valuations or prices nor collect or analyse any supporting documents which would support or evidence the accuracy of the prices of any asset held in the portfolio for which a price or valuation is provided in accordance with this article 12.

12.13 If one or more sources of quotation are not able to provide relevant valuations to the administrative agent of the Company or, if for any reason, the value of any asset of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required, the General Partner may decide to suspend the net asset value calculation and authorise the administrative agent of the Company not to calculate the net asset value and, consequently, not to determine subscription, redemption and conversion prices. The administrative agent of the Company shall immediately inform the General Partner if such a situation arises. The General Partner shall be responsible to notify or to instruct the administrative agent of the Company to notify the shareholders of any such suspension in accordance with the terms of the Memorandum. If necessary, the

General Partner may decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described in the Memorandum.

12.14 Securities denominated in a currency other than the relevant Compartment's reference currency will be converted at the average exchange rate of the currency concerned applicable on the Valuation Day.

12.15 The liabilities of the Company shall include:

- (a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- (e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

12.16 For the purpose of this article 12:

- (a) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;
- (b) shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- (c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Compartment shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share; and
- (d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:
  - purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
  - sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

12.17 The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

- (a) the proceeds to be received from the issue of shares of any Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment, provided that if the Company is composed by several Compartments, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Compartment;
- (b) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment shall be attributable to such Compartment;
- (c) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Compartment;
- (d) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
- (e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Compartments are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Compartment shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Compartment to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Compartment, as described in the Memorandum;

(f) upon the payment of distributions to the shareholders of any Compartment, the net asset value of such Compartment shall be reduced by the amount of such distributions.

#### 12.18 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) undrawn commitments shall not be considered as assets of a Compartment for the purpose of the calculation of the net asset value of that Compartment;

(d) adequate provisions will be made, Compartment by Compartment, for expenses to be borne by each of the Compartments and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria in accordance with the Memorandum;

(e) net asset value per share may be rounded up or down to the nearest whole cent of the currency in which the net asset value of the relevant shares is calculated;

(f) the net asset value per share of each Compartment will be communicated by the administrative agent of the Company to the shareholders within a reasonable period of time after it is established and is made available to the investors at the registered office of the Company and available at the offices of the administrative agent as soon as practicable after the most recent Valuation Day and in principle, within such period of time as is set for in the Memorandum, although in certain circumstances, the net asset value could be made available later.

### **13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.**

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of shares of any Compartment and/or the issue of the shares of such Compartment to subscribers and/or the redemption of the shares of such Compartment from its shareholders and/or conversions of shares in a Compartment in any of the following circumstances:

(a) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the Company attributable to such Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders as determined by the General Partner;

(b) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Compartment or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required;

(c) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

(d) when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more target UCIs representing a substantial portion of the assets of the relevant Compartment is suspended or restricted;

(e) when there exists, in the opinion of the General Partner, a state of affairs where the determination of the net asset value of the shares would not be reasonably practicable or where disposal of the Company's assets would be seriously prejudicial to the non-redeeming shareholders;

(f) when for any reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

(g) in accordance with, and in the circumstances set out under, article 12.13 of these Articles;

(h) when the suspension is required by law or legal process;

(i) when for any reason and in its absolute discretion the General Partner determines that such suspension is in the best interests of shareholders;

(j) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify all shareholders of the relevant Compartment of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Compartment will have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Compartment.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant Compartment, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company before the end of the suspension period, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Compartment, following the end of the period of suspension.

**14. Art. 14. Liability of shareholders.**

14.1 The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Share) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

14.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

**15. Art. 15. Management.**

15.1 The Company shall be managed by Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l. (the General Partner). The General Partner who shall be the sole liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

15.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

**16. Art. 16. Authorised signature.**

16.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (actionnaire commanditaire) of the Company.

**17. Art. 17. Investment policy and Restrictions.**

17.1 The General Partner has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Compartments and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets (if any), in accordance with the 2004 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Compartment thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Compartment's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Compartment) may acquire, if any such restrictions are to be applied.

**18. Art. 18. Conflict of interests.**

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**19. Art. 19. Indemnification.**

19.1 The General Partner and each of its directors, managers, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Compartment and all members of the board of managers of the General Partner (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Compartment's assets against any and all liabilities, obligations, losses, damages, fines, taxes and interest and penalties thereon, claims, demands, actions, suits, proceedings (whether civil, criminal, administrative, investigative or otherwise) and litigation costs, expenses and disbursements (including legal and accounting fees and expenses, costs of investigation and sums paid in settlement) which may be imposed on, incurred by, or asserted at any time against that person in any way related to or arising out of such Indemnified Person being involved in the business of the relevant Compartment, provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

19.2 In respect of Compartments with a drawdown structure, indemnity amounts in no case will exceed, the amount of the aggregate commitments. Where a portion of aggregate commitments has already been drawn-down in a Compartment, in no case indemnity amounts will exceed aggregate undrawn commitments of that Compartment plus any amounts that will be realised from the Compartment's portfolio, up to an amount not exceeding aggregate commitments.

19.3 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the General Partner is advised by counsel selected in good faith by the General Partner that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

19.4 Each of the service providers of the Company and their directors, managers, officers, agents and employees may also benefit from an indemnification from the Company, subject to the terms and provisions of the relevant service provider agreement.

#### **20. Art. 20. Meetings of shareholders.**

20.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday in June of each year at 11.00 am. If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the following Luxembourg business day.

20.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

20.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

20.4 All general meetings of shareholders (each a General Meeting) shall be chaired by the General Partner.

20.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. No resolution of the shareholders shall be effective without the consent of the General Partner.

#### **21. Art. 21. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

21.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

21.2 The General Partner may convene a General Meeting at any time. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) business days before the relevant General Meeting.

21.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

21.4 Each share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 7 and 11.

21.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting subject to the express consent of the General Partner.

21.6 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act and any other relevant Luxembourg law and with the consent of the General Partner.

21.7 The Company may not give up its status as a SICAR authorised under the 2004 Act, unless with the consent of all its shareholders and the prior approval of the Luxembourg regulatory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF).

21.8 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

21.9 Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Class of shares vis-à-vis those of any other Class of shares shall only be valid if passed in accordance with article 68 of the Companies Act.

21.10 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

21.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

21.12 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

21.13 The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**22. Art. 22. General meetings of shareholders in a compartment.**

22.1 The shareholders of a Compartment may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

22.2 The provisions of article 21 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

**23. Art. 23. Auditors.**

23.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

23.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Act.

**24. Art. 24. Liquidation or Merger of Compartments or Classes of Shares.**

24.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their shares into shares of another Compartment under terms fixed by the General Partner or to compulsorily redeem all the shares of the relevant Compartment at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Registered shareholders shall be notified in writing.

24.2 In addition, the General Meeting of any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the shares of the relevant Compartment and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 24, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting subject to the consent of the General Partner.

24.3 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the liquidation, the merger or the transfer of the relevant Compartment.

24.4 Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

24.5 All redeemed shares will be cancelled.

24.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another SICAR organised under the provisions of the 2004 Act or to another compartment within such other SICAR (the New Compartment) and to redesignate the shares of the Compartment concerned as shares of another Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article prior to its effective date (and, in addition, the notice to shareholders will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period defined by the General Partner in good faith.

24.7 Notwithstanding the powers conferred on the General Partner by article 24.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, subject to the consent of the General Partner.

24.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another SICAR referred to in article 24.6 or to another compartment within such other SICAR will require a resolution of the shareholders of the Compartment concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented. Any General Meeting resolution taken in accordance with this article 24.8 is subject to the General Partner's consent.

**25. Art. 25. Financial year.** The financial year of the Company will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year.

**26. Art. 26. Application of income.**

26.1 The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, how the income from the Compartment will be applied, and may declare, or authorise the General Partner to declare, distributions.

26.2 For any Class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

26.3 Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

26.4 Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

26.5 The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

26.6 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeit and revert to the respective Compartment.

26.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **27. Art. 27. Custodian.**

27.1 The Company shall enter into a custodian bank agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2004 Act (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2004 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian bank agreement.

27.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

#### **28. Art. 28. Winding up.**

28.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

28.2 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

28.3 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2004 Act will be applicable.

28.4 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2004 Act and the Companies Act.

28.5 The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

28.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

28.7 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

28.8 The liquidator(s) will realise each Compartment's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Compartment, net of all liquidation expenses, among each shareholders in accordance with their respective rights.

28.9 Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeit.

#### **29. Art. 29. Applicable law.**

29.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2004 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

The first annual general meeting will be held on 2011.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l., prenamed: . . . . .	1 (one) GP Share; and
Fortis Bank SA/NV, prenamed: . . . . .	309 (three hundred and nine) shares
Total: . . . . .	310 (three hundred and ten) shares



All these shares have been paid up by the shareholders up to 5% by payment in cash, so that the sum of EUR 1,550 paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement and Estimate of Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.- (three thousand euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

- (1) that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
- (2) Deloitte S.A., with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2011;
- (3) that the registered office of the Company is established at 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinzième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Carole Combe, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Actionnaire Gérant Commandité); et

2. Fortis Bank SA/NV, une société anonyme (naamloze vennootschap) de droit belge, ayant son siège social au Montagne du Parc / Warandeborg 3, B-1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Bruxelles (Rechtspersonenregister) sous le numéro 0403.199.702, représentée par Carole Combe, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Commanditaire).

Les procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

#### **1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme et Dénomination.**

1.1 Il est établi une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR" (la Société).

1.2 La Société est régie par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la Loi de 2004), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu que, en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2004, la Loi de 2004 prévaut) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg si, et dans la mesure où, ceci est permis par la Loi sur les Sociétés) par une résolution de l'Actionnaire Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15 ci-dessous).

2.2 L'Actionnaire Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque l'Actionnaire Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

## **3. Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est établie pour une durée indéterminée étant entendu que la Société sera cependant automatiquement mise en liquidation à l'expiration d'un Compartiment (tel que défini à l'article 5.4) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

3.2 La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 21 des Statuts et dans la Loi sur les Sociétés.

## **4. Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est l'investissement des fonds à sa disposition en capital à risque dans le sens le plus large permis selon la Loi de 2004. La Société peut aussi investir les fonds à sa disposition dans d'autres avoirs permis par la loi et composant son objet.

4.2 La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toute transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation:

(a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou dans d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

## **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement ou partiellement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12. Un seul type d'actions (c'est-à-dire entièrement ou partiellement libérées) peut être émis dans tout Compartiment. Si des actions partiellement libérées sont émises dans un Compartiment, au moins 5% de chaque action partiellement libérée sera libérée en numéraire ou par une contribution autre qu'en numéraire à l'émission des actions concernées.

5.2 Le capital doit atteindre un million d'euros (1.000.000 EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme société d'investissement en capital à risque (SICAR) sur la liste officielle des SICAR luxembourgeoises soumises à la Loi de 2004, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élevait à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois cent neuf (309) actions sans valeur nominale et d'une (1) Action AC (tel que définie à l'article 5.5 ci-dessous).

5.4 La Société est constituée de compartiments multiples et l'Actionnaire Gérant Commandité établira des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des compartiments tel que définis par l'article 3(2) de la Loi de 2004 (des Compartiments, individuellement un Compartiment) et qui sont établis pour une ou plusieurs Catégories (telles que définies à l'article 5.5). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans la section générale et la section spéciale concernée du document d'émission de la Société établi conformément à l'article 3(3) de la Loi de 2004 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, l'Actionnaire Gérant Commandité peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie) avec les droits et caractéristiques décrits dans le Mémoire étant entendu qu'à tout moment, l'Actionnaire Gérant Commandité détiendra au moins une action réservée à l'Actionnaire Gérant Commandité en sa capacité d'unique actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) et qu'un maximum d'une Action AC sera émise par la Société dans chaque Compartiment.

5.6 La Société peut créer des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.7 La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 3(5) de la Loi de 2004, les droits de l'actionnaire et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.8 L'Actionnaire Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Actionnaire Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Mémoire. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les actions dans ce Compartiment, conformément à l'article 8. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Le Mémoire indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension.

5.9 Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas déjà libellés en euro, convertis en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

## **6. Art. 6. Forme des Actions.**

6.1 La Société n'émet que des actions sous forme nominative et les actions resteront sous forme nominative. Les actions sont émises sans valeur nominale.

6.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société sont enregistrées dans le registre des actionnaires qui sera conservé au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile, tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de son actionariat.

6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cette effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant qu'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un gagiste. En outre, dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de payer tous produits de rachats, dividendes ou autres paiements uniquement au premier détenteur, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires ensemble.

6.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.8 Toutes les actions émises par la Société peuvent être rachetées par la Société à la demande des actionnaires ou à l'initiative de la Société conformément à, et sous réserve de, l'article 8 des présents Statuts et aux dispositions du Mémoire.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le

cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

6.10 Le paiement des dividendes, le cas échéant, se fera aux actionnaires, en ce qui concerne les actions nominatives à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la manière prescrite par l'Actionnaire Gérant Commandité.

6.11 A l'exception de (des) Action(s) AC, des fractions d'actions seront émises au centième d'action, et ces fractions d'actions n'auront pas de droit de vote (sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, dans quel cas elles confèrent un droit de vote) mais donneront droit à une participations aux gains nets et aux produits de liquidation attribuables à la Catégorie concernée au pro rata.

#### **7. Art. 7. Emission d'Actions.**

7.1 L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé, sans limitation, à émettre un nombre illimité d'actions à tout moment sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 A l'exception de(s) l'Action(s) AC, la souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 (Investisseurs Avertis).

7.3 L'Actionnaire Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'actions, ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise, sont détaillées dans le Mémoire, étant entendu que l'Actionnaire Gérant Commandité peut, sans limitation:

(a) décider de fixer des engagements minimums et des montants de souscription minimum pour un Compartiment en particulier;

(b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises (et, en particulier, décider que les actions ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que déterminés dans le Mémoire);

(c) réserver des actions d'un Compartiment exclusivement à des personnes ou entités qui se sont engagées par, ou ont signé, une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié et fait certaines représentations et garanties envers la Société. Dans la mesure permise par les lois luxembourgeoises toute convention de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres conventions de souscription;

(d) déterminer toute disposition de défaillance applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou de violations des restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment de lever des frais de souscription et/ou renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscriptions;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions ou le paiement d'actions partiellement libérées devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment concerné ou en satisfaction de l'obligation de paiement pour des actions partiellement libérées;

(g) fixer la période d'offre initiale ou la date d'offre initiale et le prix de souscription initial relatif à chaque Compartiment et le moment de clôture pour l'acceptation de conventions de souscription relatifs à un Compartiment en particulier.

7.4 Les actions des Compartiments seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions dans un Compartiment.

7.6 L'Actionnaire Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter (partiellement ou dans sa totalité) toute demande de souscription à des actions, et l'Actionnaire Gérant Commandité peut à tout moment, périodiquement et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Mémoire, interrompre l'émission et la vente d'actions de toute Catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

7.7 La Société peut consentir à émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'actifs conformément à la législation luxembourgeoise et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et aux politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en nature sont à la charge de l'actionnaire acquérant les actions de cette manière.

#### **Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire**

7.8 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire d'effectuer, dans une période de temps déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité, toute contribution requise ou certains autres paiements à la Société conformément aux termes de son bulletin de souscription, convention ou engagement de souscription à la Société, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Actionnaire Gérant Commandité et détaillées dans le Mémoire qui peuvent inclure sans limitation:

(a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant conformément aux dispositions du Mémoire;

- (b) le droit de réclamer à l'actionnaire défaillant le paiement de dommages et intérêts au bénéfice de la Société;
- (c) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés (ou à payer) ou autres sommes distribuées (ou à distribuer) relatifs aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;
- (d) le droit de la Société d'exiger de l'actionnaire défaillant le paiement d'intérêt à un taux tel que décrit dans le Mémoire sur toutes les sommes à avancer ainsi que les frais et dépenses liés à la défaillance;
- (e) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs, comité d'investissement ou autre comité mis en place conformément aux dispositions du Mémoire, le cas échéant;
- (f) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie spécifique des actionnaires;
- (g) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;
- (h) le droit de la Société de réduire ou de mettre fin à l'engagement de l'investisseur défaillant;
- (i) le droit des autres actionnaires de racheter tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémoire;

à moins que l'Actionnaire Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

7.9 Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Mémoire ne sont pas exclusifs de tout autre recours que la Société ou les actionnaires peuvent avoir d'après la loi ou selon le contrat de souscription, le Mémoire ou l'engagement de l'actionnaire concerné.

## **8. Art. 8. Rachat d'Actions.**

Général

8.1 L'Actionnaire Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment:

- sous forme d'un Compartiment de type fermé dont les actions ne peuvent en principe pas être rachetées à la demande d'un actionnaire; ou
- sous forme d'un Compartiment de type ouvert dans lequel tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions à la Société conformément aux conditions et aux procédures établis par l'Actionnaire Gérant Commandité dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité et indiquée dans le Mémoire, telle que déterminée conformément à la politique actuelle de l'Actionnaire Gérant Commandité, pour autant que tout document de transfert requis ait été reçu par la Société. Les rachats peuvent avoir lieu à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de rachat conformément au Mémoire, et les actionnaires peuvent être payés à différents prix de rachat, calculés conformément au Mémoire.

8.3 Sous réserve des dispositions du Mémoire, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée des frais de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de rachat concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par l'Actionnaire Gérant Commandité.

8.4 Une procédure déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions dans un Compartiment. L'Actionnaire Gérant Commandité peut imposer des conditions au rachat d'actions. Toute condition à laquelle le rachat d'actions peut être soumis sera détaillée dans le Mémoire. L'Actionnaire Gérant Commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle des actions peuvent être rachetées dans une Catégorie et peut, en particulier, décider que des actions d'une Catégorie ne seront rachetées qu'aux jours d'évaluation déterminés dans le Mémoire (la Date de Rachat).

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a ou aurait pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiée à ce moment dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'une Date de Rachat ou à tout moment durant une Date de Rachat, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 excèdent un certain seuil fixé par l'Actionnaire Gérant Commandité pour une Catégorie ou un Compartiment donné, l'Actionnaire Gérant Commandité peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion de la manière jugée nécessaire selon l'Actionnaire Gérant Commandité et dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux dispositions du Mémoire. Ces demandes de rachats non traitées seront ensuite traitées prioritairement et négociées avant les autres demandes à la (aux) Date(s) de Rachat suivant cette période (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées et sous réserve de dispositions contraires dans le Mémoire).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire, sous réserve de l'accord de cet actionnaire, en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s) équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite à l'article 12) au Jour d'Évaluation ou au moment d'évaluation auquel le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction

ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cessionnaire, sauf disposition contraire dans le Mémoire.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

8.10 En ce qui concerne les Compartiments de type ouvert, la Société usera de tous les moyens commerciaux raisonnables afin de satisfaire aux demandes de rachat, reconnaissant son obligation de mesurer ses efforts au regard des intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments globalement et des intérêts des actionnaires qui resteront dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'obligera la Société à satisfaire toutes les demandes de rachat.

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat forcé d'actions

8.11 La Société peut racheter des actions de tout Compartiment au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation au pro rata entre les actionnaires, moyennant respect du mécanisme de distribution (et, le cas échéant, sous réserve de conformité avec les droits de réinvestissement applicables) déterminé pour chaque Compartiment dans le Mémoire (le cas échéant). Le droit de la Société de racheter des actions d'un Compartiment selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou au conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu pour un Compartiment en particulier dans le Mémoire.

8.12 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de l'Actionnaire Gérant Commandité à l'attention des actionnaires.

8.13 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) afin d'égaliser les investisseurs existants et les nouveaux investisseurs (p.ex. dans le cas de l'admission d'investisseurs subséquents) si ceci est prévu pour un Compartiment spécifique dans le Mémoire;

(c) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28;

(d) détenues par un actionnaire qui ne satisfait pas à son obligation de faire, dans une période de temps spécifique déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité, toute contribution exigée ou certains autres paiements à la Société (y compris le paiement d'intérêts ou de frais dus en cas de défaillance), conformément aux conditions de sa convention de souscription conformément aux dispositions du Mémoire;

(e) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans la convention de souscription, les présents Statuts et le Mémoire.

## **9. Art. 9. Conversion d'Actions.**

9.1 Sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Actionnaire Gérant Commandité (qui peut être refusée à son entière discrétion) et des termes et conditions définis dans le Mémoire, un actionnaire peut, si ce droit est prévu dans le Mémoire, convertir tout ou partie de ses actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie dans un autre Compartiment.

9.2 Si les conversions sont autorisées par le Mémoire, une procédure déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de la conversion des actions dans un Compartiment ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment. L'Actionnaire Gérant Commandité peut imposer des conditions à la conversion d'actions qui seront détaillées dans le Mémoire. Une demande de conversion sera considérée comme demande de rachat des actions détenues par un actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée d'actions à acquérir. Des frais de conversion peuvent être encourus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de la conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par l'Actionnaire Gérant Commandité. L'Actionnaire Gérant Commandité peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par l'Actionnaire Gérant Commandité, ne seront pas payés aux actionnaires.

9.3 En règle générale, sauf dispositions contraires dans le Mémoire, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs nettes d'inventaire par action en vigueur lors de la date de transaction, par rapport à laquelle la part de rachat de la demande de conversion est effectuée par le Compartiment concerné.

9.4 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.5 Toutes les demandes de conversion d'actions sont irrévocables, sous réserve de dispositions contraires dans le Mémoire d'information.

9.6 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiés à ce moment - si les droits prévus dans cette phrase sont applicables - par l'Actionnaire Gérant Commandité dans le Mémoire d'information, la Société peut traiter la composante d'acquisition de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie concernée; la composante d'acquisition de la demande de conversion ne sera pas affectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.7 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

#### **10. Art. 10. Transfert d'actions - Transfert d'engagements.**

10.1 L'Actionnaire Gérant Commandité ne peut céder tout ou partie de son (ses) Action(s) AC ou se retirer volontairement comme actionnaire gérant commandité de la Société.

10.2 La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou l'hypothèque ou tout autre disposition (le Transfert) de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un investisseur (à l'exclusion de(s) l'Action(s) AC) dans un Compartiment sont soumis aux dispositions de cet article.

10.3 Aucun Transfert de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un investisseur dans un quelconque Compartiment, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire:

(a) ne sera valide ou effectif si:

(i) le Transfert entraînerait une violation de lois ou règlements du Luxembourg ou de toute autre juridiction (notamment, sans limitation, le US Securities Act, toute loi sur les titres des États des États-Unis d'Amérique, ou ERISA) ou soumettrait la Société ou l'un de ses Compartiments à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires préjudiciables, telles que déterminées par la Société;

(ii) le Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire d'information;

(iii) le Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu du US Investment Company Act de 1940, tel que modifié;

(b) et tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que:

(i) le Transfert soit approuvé par l'Actionnaire Gérant Commandité (qui ne pourra refuser que pour un motif raisonnable);

(ii) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) applicable; et que

(iii) le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible (tel que définie à l'article 11.1 ci-dessous);

(iv) (sauf accord contraire avec la Société) le cessionnaire s'engage à assumer complètement et entièrement toutes les obligations en cours du cédant envers la Société conformément aux conventions de souscription, son engagement ou tout autre convention décrivant les conditions de participation du cédant à la Société (y compris, les dispositions du Mémoire d'information), et à satisfaire, en ce qui concerne les Transferts d'engagements non appelés, les exigences de l'Actionnaire Gérant Commandité quant aux actifs suffisants du cessionnaire afin de respecter les appels de capital relatifs aux engagements non appelés, étant entendu que nonobstant des dispositions contraires dans les présents Statuts ou dans le Mémoire d'information, le transfert d'actions partiellement libérées aura automatiquement pour conséquence que le cessionnaire s'engage envers la Société libérer/payer entièrement les actions concernées conformément aux termes des présents Statuts et du Mémoire d'information.

#### **11. Art. 11. Restrictions à la possession.**

11.1 Sans préjudice du droit de l'Actionnaire Gérant Commandité de rejeter les souscriptions d'un investisseur à son entière discrétion, la Société agissant à travers son Actionnaire Gérant Commandité peut en particulier restreindre ou empêcher l'acquisition de la propriété d'actions par toute personne, si:

(a) de l'avis de la Société, cette détention peut être préjudiciable à la Société ou à un Compartiment;

(b) cela pourrait avoir pour conséquence (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses véhicules intermédiaires soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages pécuniaires auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement; ou

(ii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg;

(c) une telle détention peut avoir pour conséquence une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même, à la Société, l'Actionnaire Gérant Commandité ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (et y compris toute législation et réglementation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);

(d) cette personne n'est pas un Investisseur Averti;

(ces personnes physiques ou morales sont déterminées par l'Actionnaire Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

11.2 Afin ces fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions ou d'engagement non appelé, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou Transfert qu'une Personne Non-Eligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions ou engagements non appelés; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est repris dans le registre des actionnaires ou d'engagements non appelés ou qui tente d'y faire enregistrer un Transfert, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles actions/engagements non appelés est une Personne Non-Eligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces actions/engagements non appelés.

11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou payables ou autres sommes distribuées ou à distribuer en rapport avec les actions détenues par cette Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à cette Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve à chaque fois des restrictions au Transfert applicables définies à l'article 10; et/ou

(d) de réduire ou mettre fin à l'engagement non appelé de la Personne Non-Eligible (sauf dans le cas où l'engagement non appelé est un engagement à satisfaire une obligation de libérer entièrement des actions partiellement libérées de la Société); et/ou

(e) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix basé sur le dernier calcul de la valeur nette d'inventaire, moins une pénalité calculée ou à un autre prix conformément aux termes du Mémoire d'Information.

11.4 L'exercice des pouvoirs de la Société, conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

## **12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.**

12.1 La Société et chaque Compartiment ont une valeur nette d'inventaire déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque jour d'évaluation telle que stipulée dans le Mémoire d'Information (chacune étant un Jour d'Évaluation).

12.2 La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence telle que stipulée dans le Mémoire d'Information conformément à la loi luxembourgeoise à chaque Jour d'Évaluation. L'Actionnaire Gérant Commandité peut, à sa discrétion, calculer une valeur nette d'inventaire estimée à des jours qui ne sont pas des Jours d'Évaluation. Cette valeur nette d'inventaire ne pourra être utilisée pour les besoins de souscriptions, de rachats ou de conversions et ne sera calculée que pour information. En outre, la Société pourra, exceptionnellement et par une décision de l'Actionnaire Gérant Commandité, calculer une valeur nette d'inventaire exceptionnelle pour les besoins spécifiques de souscriptions, de rachats et de conversions.

12.3 Les actifs nets de la Société sont à tout moment égaux au total des actifs nets des différents Compartiments.

12.4 La valeur des avoirs et obligations non exprimée dans la devise de référence de ce Compartiment, sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment au taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concernée. Si ces informations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi en vertu des procédures établies par l'Actionnaire Gérant Commandité.

12.5 La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(a) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(b) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, frais courus mais non payés au Jour d'Évaluation concernée.

12.6 En ce qui concerne certains Compartiments et conformément aux Mémoires d'Information, la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment concerné résultera de la différence entre les actifs bruts (y compris la valeur de marché des investissements détenus par la Société et par ses véhicules intermédiaires) et les obligations du Compartiment sur base d'une vue consolidée, à condition que:

(a) les avoirs nets soient ajustés afin de prendre en compte la juste valeur (c'est-à-dire réduite) d'obligation fiscales différées telles que déterminées par la Société conformément à son règlement interne;



(b) les frais d'établissements relatifs aux investissements (au niveau des véhicules intermédiaires, le cas échéant) puissent être amortis sur une période allant jusqu'à cinq (5) ans plutôt que les payer en totalité lorsqu'ils sont encourus.

12.7 Les comptes des filiales de la Société seront consolidés (dans la mesure requise selon les règles et réglementations comptables applicables) avec les comptes de la Société à chaque Jour d'Evaluation et en conséquence les actifs et obligations sous-jacents seront évalués conformément aux règles d'évaluations décrites ci-dessous.

12.8 Les actifs d'un Compartiment comprennent:

(a) tous les investissements enregistrés au nom de la Société pour le compte du Compartiment concerné ou de ses véhicules intermédiaires;

(b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus, détenus par le Compartiment;

(c) tous les effets et billets à vue et comptes à recevoir (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés) détenus par le Compartiment;

(d) tous les instruments financiers et titres, y compris, mais sans limitation, les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et avoirs assimilables qui sont la propriété ou qui ont été contractés par le Compartiment;

(e) tous les dividendes en actions, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Compartiment pour autant que le Compartiment puisse raisonnablement en avoir connaissance;

(f) tous les loyers échus sur les propriétés immobilières et intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété du Compartiment sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(g) les frais de formation du Compartiment, y compris les coûts d'émission et de distribution d'actions du Compartiment, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et

(h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.9 La valeur des actifs de la Société en ce qui concerne un Compartiment doit être déterminée de la manière suivante:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir (y compris les remboursements de frais et dépenses à effectuer par tout organisme de placement collectif (OPC) dans lequel la Société investit), des dépenses payées d'avance et dividendes en espèces annoncés et intérêts venus à échéance mais non encore reçus, sera réputée être par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois dans le cas où il est improbable que le paiement soit effectué et/ou reçu en totalité; dans quel cas, la valeur sera déterminée en déduisant les montants que l'Actionnaire Gérant Commandité pourra considérer adéquat pour refléter la vraie valeur de ces actifs;

(b) les titres non cotés ou les titres qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeur ou tout autre marché réglementé ainsi que les titres cotés ou les titres qui ne sont pas cotés sur un marché réglementé pour lesquels aucun prix n'est disponible ou des titres dont le prix coté n'est, de l'avis de l'Actionnaire Gérant Commandité, pas représentatif de la valeur de marché réelle, seront évalués à leur dernier prix connu au Luxembourg ou, en l'absence d'un tel prix, sur base de leur valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et de bonne foi par l'Actionnaire Gérant Commandité, à condition que les investissements dans des titres de private equity qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse ou un autre marché réglementé soient estimés avec la prudence nécessaire et de bonne foi, en tenant compte des lignes de conduite et principes pour l'évaluation de sociétés portefeuille décrites par les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines publiées par la European Venture Capital Association (EVCA), la British Venture Capital Association (BVCA) et l'Association Française d'Investisseurs en Capital (AFIC) en mars 2005, tels que modifiés;

(c) les titres cotés sur une bourse de valeurs officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé seront évalués à leur dernier prix disponible au Luxembourg au Jour d'Evaluation et, si un titre est négocié sur plusieurs marchés, sur base du dernier prix connu sur le principal marché de ce titre. Si le dernier prix connu n'est pas représentatif, l'évaluation sera basée sur la juste valeur de vente attendue, telle que déterminée avec prudence et de bonne foi par l'Actionnaire Gérant Commandité;

(d) l'évaluation d'investissements arrivant à échéance après une durée maximale de 90 jours pourra comprendre un amortissement linéaire quotidien de la différence entre les 91 jours principaux avant l'échéance et la valeur à échéance;

(e) les OPC seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle ou estimée, tel que déterminée ci-dessous. Cette valeur nette d'inventaire pourra être ajustée par un index reconnu afin de refléter les évolutions du marché depuis la dernière évaluation. Pour les Compartiments investissant dans d'autres OPC, l'évaluation de leurs actifs peut dans certaines circonstances être complexe et les agents administratifs de ces OPC peuvent retarder la communication de valeurs nettes d'inventaire concernées. Sur requête de l'Actionnaire Gérant Commandité et sous sa supervision, l'agent administratif de la Société pourra utiliser, au Jour d'Evaluation, les valeurs nettes d'inventaire estimées fournies par les agents administratifs ou dirigeants de ces OPC si elles sont plus récentes que leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles. Dans ce cas, la valeur nette d'inventaire ainsi déterminée pour les Compartiments concernés pourra différer de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée au Jour d'Evaluation en utilisant les valeurs nettes d'inventaire officielles calculées par les agents administratifs des OPC dans lesquels le Compartiment a investi. Toutefois, les valeurs nettes d'inventaire calculées sur base de valeurs nettes d'inventaire estimées seront définitives et applicables nonobstant toute divergence future;

(f) les actifs liquides et instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur nominale en y ajoutant les intérêts échus, ou sur base des coûts amortis;

(g) tous autres titres et actifs seront évalués selon des procédures établies par l'Actionnaire Gérant Commandité et avec l'assistance d'experts d'évaluations, selon le cas, qui seront chargés par l'Actionnaire Gérant Commandité de procéder à ces évaluations.

12.10 La Société peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, si elle considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif de la Société s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.11 Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif de la Société peut lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, eu égard aux standards usuels de prudence et de diligence, se fier totalement et exclusivement, sauf erreur manifeste ou négligence de sa part à des évaluations fournies soit (i) par l'Actionnaire Gérant Commandité, (ii) par différentes sources de cotation disponibles sur le marché tels que les agences de cotation (c'est-à-dire Bloomberg, Reuters, etc.) indiquées par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par les administrateurs des OPC sous-jacents, (iii) par les courtiers indiqués par l'Actionnaire Gérant Commandité, ou (iv) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par l'Actionnaire Gérant Commandité. Lorsque l'Actionnaire Gérant Commandité l'estime nécessaire, l'Actionnaire Gérant Commandité sélectionnera, nommera et procédera aux arrangements contractuels nécessaires directement avec ces sources de cotation tierces, afin de garantir que les actifs sont évalués dans le meilleur intérêt des actionnaires de la Société. A cette fin, l'Actionnaire Gérant Commandité fournira ou fera de son mieux pour que les sources de cotation tierces fournissent l'évaluation des actifs de la Société à l'agent administratif de la Société et pour transmettre au réviseur d'entreprises une preuve suffisante en ce qui concerne l'exactitude et la précision de cette cotation/évaluation.

12.12 En particulier pour l'évaluation d'actifs dont les prix de marchés ou la juste valeur de marché ne sont pas disponibles publiquement (y compris, mais sans limitation, les instruments structurés non cotés ou instruments liés au crédit et autres actifs non liquides), l'agent administratif de la Société se fier exclusivement sur les évaluations fournies soit par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par les sources de cotation tierces nommées par l'Actionnaire Gérant Commandité sous sa responsabilité ou par des autres sources officielles de cotation telles que les administrateurs d'OPC, Telekurs, Bloomberg ou Reuters et ne vérifiera pas l'exactitude des évaluations fournies. Si l'Actionnaire Gérant Commandité donne instruction à l'agent administratif de la Société d'utiliser une source de cotation spécifique, l'Actionnaire Gérant Commandité s'engage à procéder à une vérification préalable (y compris des avis juridiques raisonnablement qualifiés d'avocats ou de réviseurs d'entreprises de bonne réputation de premier ordre) de cette source de cotation en ce qui concerne sa compétence, sa réputation et son professionnalisme afin de garantir que les prix fournis à l'agent administratif de la Société soient fiables; et l'agent administratif de la Société n'aura pas à effectuer de vérifications ou tests additionnels sur ces sources de cotation. En ce qui concerne ces actifs, la seule responsabilité de l'agent administratif de la Société est de calculer la valeur nette d'inventaire sur base des prix fournis par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par la ou les sources de cotation tierces nommées, sans responsabilité aucune (en l'absence d'erreur manifeste ou de négligence de sa part) en ce qui concerne l'exactitude des évaluations fournies par les sources concernées. L'agent administratif de la Société n'effectuera aucun test sur les évaluations ou prix et ne récoltera ou n'analysera aucun document d'information qui soutiendrait ou prouverait l'exactitude des prix d'avoirs détenus dans le portefeuille pour lequel un prix ou une évaluation est fournie conformément au présent article 12.

12.13 Si une ou plusieurs sources de cotation ne sont pas en mesure de fournir des évaluations pertinentes à l'agent administratif de la Société, ou, si pour une raison quelconque, la valeur d'un actif de la Société ne peut être déterminé aussi rapidement et de manière aussi précise que requise, l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et autoriser l'agent administratif à ne pas calculer de valeur nette d'inventaire et, en conséquence, à ne pas déterminer les prix de souscription, de rachat et de conversion. L'agent administratif de la Société informera immédiatement l'Actionnaire Gérant Commandité dès qu'une telle situation se présentera. Il sera de la responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité de notifier ou d'ordonner à l'agent administratif de la Société de notifier les actionnaires d'une telle suspension conformément aux termes du Mémoire. Si nécessaire, l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites dans le Mémoire.

12.14 Les titres libellés en une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné seront convertis au taux de change moyen de la devise concernée applicable au Jour d'Évaluation.

12.15 Les engagements de la Société comprendront:

(a) tous les emprunts et autres endettements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts échus sur des emprunts ou autres endettements relatifs à un emprunt (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts et autres endettements);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil, y compris les commissions d'intéressement (le cas échéant), les frais de depositaire, d'agent payeur, de l'agent de registre et de transfert et les frais de l'agent domiciliaire, ainsi que les débours raisonnables encourus par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes impayés annoncés par la Société;

(e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus à le jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisées et approuvées par l'Actionnaire Gérant Commandité, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Actionnaire Gérant Commandité estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société;

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et représentés conformément aux lois luxembourgeoises. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prend en compte toutes les dépenses à supporter par la Société et peut tenir compte des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou périodique sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

12.16 Pour les besoins du présent article 12:

(a) les actions qui seront émises par la Société seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par l'Actionnaire Gérant Commandité au Jour d'Evaluation par rapport auquel cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) les actions de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire par action; et

(d) lorsque la Société s'est engagé à un Jour d'Evaluation à:

- acheter des actifs, la valeur de considération à payer pour ces actifs sera présentée comme une obligation de la Société et la valeur des actifs à acquérir sera représentée comme un actif de la Société;

- vendre un actif, la valeur de considération à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à fournir par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

sous réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette considération ou de cet actif n'est connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par l'Actionnaire Gérant Commandité.

12.17 Les avoirs et engagements de la Société seront affectés de la manière suivante:

(a) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Compartiment seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment concerné, étant entendu que si la Société est composée de plusieurs Compartiments, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment;

(b) les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à ce Compartiment;

(c) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée au Compartiment correspondant;

(d) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'un Compartiment déterminé ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

(e) au cas où tout avoir ou engagement de la Société ne peut être attribué à un Compartiment particulier, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments au pro rata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par l'Actionnaire Gérant Commandité, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Compartiments sont tenus en un seul compte et/ou sont cogérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent de l'Actionnaire Gérant Commandité, le droit respectif du Compartiment correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de ce Compartiment au compte ou à la masse en question et que (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte du Compartiment, tel que décrit dans le Mémoire;

(f) en cas de distribution aux actionnaires d'un Compartiment, la valeur nette d'inventaire de celui-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

12.18 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(b) afin d'écartier tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour déterminer la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des actions émises par la Société;

(c) les engagements non appelés ne sont pas considérés comme des actifs du Compartiment pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment;

(d) une provision adéquate sera faite, Compartiment par Compartiment pour des dépenses supportées par chaque Compartiment et des engagements hors bilan peuvent être pris en compte sur base de critères justes et prudents conformément au Mémoire;

(e) la valeur nette d'inventaire par action peut être arrondie au centime entier le plus proche de la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire des actions concernées est calculée;

(f) la valeur nette d'inventaire par action de chaque Compartiment sera communiquée par l'agent administratif de la Société aux actionnaires dès que raisonnablement possible après son calcul et est mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société et aux bureaux de l'agent administratif dès que possible après le Jour d'Evaluation le plus récent et en principe, dans les délais indiqués dans le Mémoire, bien que dans certaines circonstances, la valeur nette d'inventaire puisse être mise à disposition plus tard.

### **13. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.**

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de tout Compartiment et/ou l'émission d'actions de ce Compartiment à des souscriptions et/ou le rachat des actions de ce Compartiment de ses actionnaires et/ou les conversions d'actions d'un Compartiment dans les circonstances suivantes:

(a) lorsqu'il en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en dehors du contrôle de l'Actionnaire Gérant Commandité, la disposition des actifs de la Société attribuables au Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un déchet important aux intérêts des actionnaires, tel que déterminé par l'Actionnaire Gérant Commandité;

(b) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment ou si pour des raisons exceptionnelles, la valeur d'un actif de la Société attribuable au Compartiment ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(c) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et la vente des actifs de la Société attribuables au Compartiment ne peuvent être effectués aux taux de change normaux;

(d) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un, et/ou les droits de rachat des investisseurs dans, un ou plusieurs OPC cibles représentant une portion importante des actifs du Compartiment concerné est suspendu ou limité;

(e) lorsque, de l'avis de l'Actionnaire Gérant Commandité, il existe une situation où la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ne peut être raisonnablement praticable ou la vente des actifs de la Société serait sérieusement préjudiciable aux actionnaires qui ne revendent pas leurs actions;

(f) lorsque pour une raison ou une autre le prix d'un investissement détenu par la Société ne peut être déterminé de manière rapide et précise;

(g) conformément, et dans les circonstances décrites, à l'article 12.13 des présents Statuts;

(h) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale;

(i) si pour une raison ou une autre et à son entière discrétion, l'Actionnaire Gérant Commandité détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des actionnaires;

(j) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale afin de décider de la liquidation de la Société.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension à tous les actionnaires du Compartiment concerné.

13.3 Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans le Compartiment concerné, dans quel cas les actionnaires peuvent notifier la Société qu'ils veulent retirer leur demande. Si aucune notification n'est reçue par la Société avant la fin de la période de suspension, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

### **14. Art. 14. Responsabilité des actionnaires.**

14.1 Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion de l'Action AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

14.2 La responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité est illimitée.

### **15. Art. 15. Gestion.**

15.1 La Société sera gérée par Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l. (l'Actionnaire Gérant Commandité). L'Actionnaire Gérant Commandité sera l'unique actionnaire gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

15.2 L'Actionnaire Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires.

15.3 L'Actionnaire Gérant Commandité aura, entre autres, le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et

tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Actionnaire Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

#### **16. Art. 16. Signatures autorisées.**

16.1 La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Actionnaire Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un actionnaire commanditaire de la Société.

#### **17. Art. 17. Politiques et Restrictions d'investissement.**

17.1 L'Actionnaire Gérant Commandité a le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux Compartiments spécifiques et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs d'investissement tels que définis par l'Actionnaire Gérant Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 L'Actionnaire Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société (le cas échéant), conformément à la Loi de 2004, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

- (a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et
- (b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle (ou un Compartiment) pourra acquérir, si de telles restrictions sont applicables.

#### **18. Art. 18. Conflits d'intérêts.**

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, gérants ou fondés de pouvoir de l'Actionnaire Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur, gérant ou fondé de pouvoir de l'Actionnaire Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **19. Art. 19. Indemnisation.**

19.1 L'Actionnaire Gérant Commandité et ses administrateurs, gérants, fondés de pouvoir, agents et employés dans la mesure de leur implication directe dans les affaires du Compartiment concerné et tout membre du conseil de gestion de l'Actionnaire Gérant Commandité (chacun étant une Personne Indemnisée) seront indemnisés sur les actifs du Compartiment concerné pour toutes dettes, obligations, pertes, dommages, amendes, impôts et intérêts et pénalités s'y afférant, réclamations, demandes, actions, poursuites, procédures (civiles, pénales, administratives, enquêtes et autres) et frais de contentieux, dépenses et débours (y compris les frais légaux et dépenses de comptabilité, frais d'enquêtes et sommes payées dans le cadre de transactions) pouvant être imposés à, encourus par, ou revendiqués à tout moment contre cette personne à raison de son implication dans les affaires du Compartiment concerné, étant entendu qu'aucune Personne Indemnisée ne sera en droit d'être indemnisée pour toute action ou omission résultant d'un comportement pouvant être qualifié de fraude, faute intentionnelle, faute lourde ou négligence grave.

19.2 En ce qui concerne les Compartiments avec une structure d'appel de capital, les montants d'indemnisation ne dépasseront pas le montant des engagements totaux. Lorsque qu'une partie des engagements totaux a déjà été appelée dans un Compartiment, les montants d'indemnisation ne dépasseront en aucun cas les engagements non appelés totaux de ce Compartiment augmenté de tout montant qui sera réalisé à partir du portefeuille du Compartiment, jusqu'à un montant ne dépassant pas ces engagements totaux.

19.3 En cas de transaction, l'indemnisation ne sera fournie qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction pour laquelle un avocat choisi par l'Actionnaire Gérant Commandité de bonne foi indique à l'Actionnaire Gérant Commandité que la personne à indemniser n'a pas commis un manquement à ses devoirs de fonction. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne peut avoir droit.

19.4 Tout prestataire de services de la Société, ses administrateurs, gérants, fondés de pouvoir, agents et employés peuvent aussi bénéficier d'une indemnisation par la Société, sous réserve des termes et dispositions du contrat de prestataire de services concerné.

#### **20. Art. 20. Assemblées des actionnaires.**

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième

vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant à Luxembourg.

20.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Actionnaire Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

20.3 D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

20.4 Toutes les assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale) seront présidées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

20.5 Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Aucune résolution des actionnaires ne sera valable sans le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité.

### **21. Art. 21. Avis de convocation, Quorum, Procurations et Vote.**

21.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des présents Statuts.

21.2 L'Actionnaire Gérant Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant l'Assemblée Générale concernée.

21.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

21.4 Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 7 et 11.

21.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, sous réserve de l'accord exprès de l'Actionnaire Gérant Commandité.

21.6 Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés et à toute autre loi Luxembourgeoise pertinente et avec l'accord de l'Actionnaire Gérant Commandité.

21.7 La Société ne peut pas abandonner son statut de SICAR autorisé conformément à la Loi de 2004, sauf accord de tout ses actionnaires et approbation préalable de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF).

21.8 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires (le cas échéant).

21.9 Toute modification affectant les droits de détenteurs d'actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés.

21.10 Chaque actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la loi Luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire (qu'elle soit actionnaire ou non).

21.11 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

21.12 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale pour être pris en compte.

21.13 L'Actionnaire Gérant Commandité peut fixer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

### **22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment.**

22.1 Les actionnaires d'un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

22.2 Les dispositions de l'article 21 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, sauf si le contexte ne le demande autrement.

### **23. Art. 23. Réviseur d'entreprises.**

23.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

23.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

#### **24. Art. 24. Liquidation ou Fusion de Compartiments ou Catégories.**

24.1 Dans le cas où pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par l'Actionnaire Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider d'offrir aux actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les conditions fixées par l'Actionnaire Gérant Commandité ou procéder au rachat forcé de toutes les actions du Compartiment à la valeur nette d'inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation) calculés au Jour de d'Evaluation précédent immédiatement la date à laquelle la décision prend effet. La Société notifiera les détenteurs d'actions avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit.

24.2 De plus, l'Assemblée Générale de tout Compartiment aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition de l'Actionnaire Gérant Commandité, de racheter toutes les actions du Compartiment concerné et de rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation effectifs des investissements et des dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette Assemblée Générale constituée selon le présent article 24, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité.

24.3 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

24.4 Les actifs qui n'ont pas été distribués à la suite de la liquidation ou de la fusion seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droits dans les délais applicables.

24.5 Toutes les actions rachetées seront annulées.

24.6 Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent article, l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à d'une autre SICAR organisée selon les dispositions de la Loi de 2004 ou à un autre compartiment dans une autre SICAR (le Nouveau Compartiment) et de renommer les actions du Compartiment concerné comme action d'un autre compartiment (suite à un split ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des actionnaires). Cette décision sera communiquée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article avant la date de son entrée en vigueur (de plus, la notification aux actionnaires contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant une période, définie de bonne foi par l'Actionnaire Gérant Commandité.

24.7 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Actionnaire Gérant Commandité au paragraphe 24.6, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité.

24.8 En outre, une contribution des avoirs et obligations attribuables à un Compartiment à une autre SICAR telle qu'indiquée à l'article 24.6 ou à un autre Compartiment dans cette autre SICAR nécessitera une décision des actionnaires du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en circulation et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes et représentées. Toute décision d'une Assemblée Générale prise conformément au présent article 24.8 est soumise au consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité.

**25. Art. 25. Année fiscale.** L'année fiscale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **26. Art. 26. Affectation des revenus.**

26.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de l'Actionnaire Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi, comment les revenus du Compartiment seront affectés, et peut annoncer, ou autoriser l'Actionnaire Gérant Commandité à annoncer des distributions.

26.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des distributions, l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

26.3 Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

26.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par l'Actionnaire Gérant Commandité.

26.5 L'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de distribuer des actions gratuites au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

26.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront aux Compartiments respectifs.

26.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

### **27. Art. 27. Dépositaire.**

27.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire les conditions de la Loi de 2004 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires, les responsabilités prescrites par la Loi de 2004. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

27.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Actionnaire Gérant Commandité devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire et l'Actionnaire Gérant Commandité nommera cette institution afin de devenir Dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. L'Actionnaire Gérant Commandité peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

### **28. Art. 28. Liquidation.**

28.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité pour la modification des présents Statuts.

28.2 Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

28.3 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2004 seront applicables.

28.4 Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2004 et de la Loi sur les Sociétés.

28.5 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée Générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société.

28.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

28.7 En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnités.

28.8 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, après déduction des coûts de liquidation, parmi les actionnaires conformément à leurs droits respectifs.

28.9 Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

### **29. Art. 29. Loi applicable.**

29.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2004 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l., prénommée: . . . . .	1 (une) Action AC; et
Fortis Bank SA/NV, prénommée: . . . . .	309 (trois cent neuf) actions
Total: . . . . .	310 (trois cent dix) actions

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 5% par les actionnaires par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 1.550 EUR (mille cinq cent cinquante euros) payé par les actionnaires est à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration et frais*

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés ont été remplies et s'en porte expressément témoin. De plus, le notaire instrumentant confirme que les présents Statuts satisfont aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés



Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 3.000,- (trois mille euros).

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont immédiatement constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminée et que les Statuts ont été établis;
2. que Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011;
3. que le siège social de la société de la Société est établi au 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COMBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11931. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010033259/1791.

(100040680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**First European Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025594/10.

(100021136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

---

**H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010030580/12.

(100028118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**GELF Emerald (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.468.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF European Holdings (Lux) S.à r.l., en date du 1<sup>er</sup> février 2010:*

1. Il est mis fin en date du 1<sup>er</sup> février 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

2. Le gérant suivant est nommé en date du 1<sup>er</sup> février 2010 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Alexander Bignell, né le 05 août 1972 à Amersham (Grande-Bretagne), de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Alexander Bignell

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Lorna Ros

*Mandataire*

Référence de publication: 2010030892/22.

(100027975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Wedgold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.625.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 31 juillet 2009*

- La démission de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH de son mandat d'Administrateur est actée.

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2014.

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statuaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

WEDGOLD S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010031424/19.

(100028478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 56.144.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010031345/10.

(100028583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**R.D.G. S.A., Recherches, Developpements et Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.145.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031361/10.

(100028660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**R.D.G. S.A., Recherches, Developpements et Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.145.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031362/10.

(100028659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Electrocash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52B, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.214.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031363/10.

(100028655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**MMJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.738.

Le bilan au 5/3/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031364/10.

(100028654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Alliancebernstein Allocations, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.953.

EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration du 10 décembre 2009, M. Nicolas Bérard, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a été nommé administrateur délégué de la Société pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2010.

*Pour AllianceBernstein Allocations*

Signature

Référence de publication: 2010031438/14.

(100028368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY, une société du Qatar, ayant son siège social à P.O. Box 23175, Doha, Qatar, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Qatar sous le n°29721,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 9 décembre 2009.

Laquelle procuration restera après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société AL MAHA INVESTMENT COMPANY S.à r.l. , société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 12 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 446 du 24 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 15 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 542 du 12 mars 2009.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L' associée unique déclare que le siège social de la société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch , à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décident de modifier en conséquence l'article 4, paragraphe 1 des statuts comme suit:

**Version anglaise**

" **Art. 4. Par. 1.** The registered office is established at Munsbach."

**Version française**

" **Art. 4. Par. 1.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.JAGER - G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010031475/44.

(100029421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

**Cinelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 3.734.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030451/9.

(100027719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**Image Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1518 Luxembourg, 1, rue Comte Joseph de Ferraris.

R.C.S. Luxembourg B 31.953.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030787/10.

(100027823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Knight Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030805/10.

(100027806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Kaslion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.161.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030806/10.

(100027805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Victoria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.716.

Le bilan consolidé au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030807/10.

(100027804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Kaslion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030808/10.

(100027800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.344.

Nous vous prions de noter que Madame Alexandra Guyatt est décédée le 6 décembre 2009 et par conséquent n'exerce plus la fonction de Gérant de la Société à compter de cette date.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Marc Wathelet

*Administrateur, FIL (Luxembourg) S.A. / Administrateur Personne Morale, Fidelity International Real Estate Fund Company 2*

Claude Hellers

*Gérant*

Référence de publication: 2010030994/14.

(100028009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**MedLX1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010031293/10.

(100028752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Polish Delta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 351.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031284/10.

(100028431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**PEF V Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031285/10.

(100028472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**P&T Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.793.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031288/10.

(100028929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Leni, Société Anonyme.**

Siège social: L-6955 Rodembourg, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031296/9.

(100028534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Kohl Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8537 Hostert, 1, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 92.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031299/9.

(100028470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Frodilou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 103.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031302/9.

(100028404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Frodilou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 103.141.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031303/9.

(100028402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Frodilou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 103.141.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031304/9.

(100028403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Feller Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 136.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031305/9.

(100028783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Logix II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 120.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031374/10.

(100028451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Zulu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 131.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031375/10.

(100028448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Forest Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 141.081.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031376/10.

(100028497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 132.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031373/10.

(100028453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**TreeBEA S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Financial Promotion S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Gérard LECUIT  
Notaire

Référence de publication: 2010030584/13.

(100028287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.



**Factor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA S.A.R.L.

18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010031377/12.

(100028819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Société Commerciale Industrielle et Technique (S.C.I.T.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 11, rue Michel Klein.

R.C.S. Luxembourg B 97.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031371/10.

(100028631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Green Sky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 79.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031370/10.

(100028635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**LiqPack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 4, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 132.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031369/10.

(100028638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Cebarre Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.187.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEBARRE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010031368/12.

(100028641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**acarda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 83.059.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031380/10.

(100028872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Emergence Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.  
R.C.S. Luxembourg B 100.865.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

EMERGENCE HOLDING S.A.

Société anonyme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010031386/14.

(100028617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**BM Finances, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen.  
R.C.S. Luxembourg B 50.197.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031387/10.

(100028616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**World Trade International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 71.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031390/10.

(100028811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 62.229.

Les comptes consolidés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031389/10.

(100028707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**World Trade International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031391/10.

(100028808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Erelge III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.126.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/2/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031365/10.

(100028652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**ECP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

Le bilan et annexes au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031381/10.

(100028896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Hightly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031382/10.

(100028928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**B.A. Domicili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 113.135.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

B.A. Domicili S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Bruno ABBATE

Gérant unique

Référence de publication: 2010031384/14.

(100028623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Sud Immo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.455.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031394/10.

(100028813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**World Trade International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.996.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031393/10.

(100028805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**World Trade International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.996.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031392/10.

(100028807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 81.825.

—  
Les comptes annuels au 31/08/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031397/10.

(100028899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.395.668,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

—  
RECTIFICATIF

Rectificatif aux comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés en date du 29 janvier 2010 sous la référence L100014593.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031396/13.

(100028897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Im Jahre zweitausendundneun, den achtzehnten September um 15.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B107.523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft (société en commandite par actions) PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR, als Investmentgesellschaft für Anlage in Risikokapital gemäss Gesetz vom 15. Juni 2004 qualifiziert, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 9. Februar 2007 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B122.458, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 8. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2420 vom 28. Dezember 2006, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER am 30. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 173 vom 14. Februar 2007.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zwei Millionen siebenhundertsevenunddreissigtausendunddreiundneunzig Euros und achtundsiebzig Cents (2.737.093,78 EUR), eingeteilt in zwei Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausend zweihundertzweiundfünfzig Komma sechsundneunzig (2.397.252,96) Manager-Aktien und dreihundertneununddreissigtausend achthundertundvierzig Komma zweiundachtzig (339.840,82) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 688,34.- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von 1.- EUR (zuzüglich Emissionsagio von 0.- EUR bis 1.- EUR) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäss den Regeln für die Änderung der Satzung gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 24. November 2008 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um zweihundertfünfundfünfzigtausend fünfhundertachtzig Euros und siebenundsiebzig Cents (255.580,77 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen siebenhundertsevenunddreissigtausendunddreiundneunzig Euros und achtundsiebzig Cents (2.737.093,78 EUR) auf zwei Millionen

neunhundertzweiundneunzigtausend sechshundertvierundsiebzig Euros und fünfundfünfzig (2.992.674,55 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- zweiunddreissigtausendundfünfundneunzig Komma zweiundneunzig (32.095,92) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von zweiundzwanzig Millionen zweiundneunzigtausend neunhundertvierundneunzig Euros und nullacht Cents (22.092.994,08 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- zweihundertdreiundzwanzigtausend vierhundertvierundachtzig Komma fünfundachtzig (223.484,85) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zweihundertfünfundfünfzigtausend fünfhundertachtzig Euros und siebenundsiebzig Cents (255.580,77 EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von zweiundzwanzig Millionen zweiundneunzigtausend neunhundertvierundneunzig Euros und nullacht Cents (22.092.994,08 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zwei Millionen neunhundertzweiundneunzigtausend sechshundertvierundsiebzig Euros und fünfundfünfzig (2.992.674,55 EUR), eingeteilt in zwei Millionen sechshundertzwanzigtausend siebenhundertsiebenunddreissig Komma einundachtzig (2.620.737,81) Manager-Aktien und dreihunderteinundsiebzigtausend neunhundertsechsendreissig Komma vierundsiebzig (371.936,74) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechstausend Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> octobre 2009, Relation GRE/2009/3470. Reçu soixante-quinze euros 75 €

*Le Receveur ff. (signé): BENTNER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128769/94.

(090155276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Selcolux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 19.344.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010030637/13.

(100028099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Laucath S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 14.808.

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LAUCATH S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 14.808), ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte notarié en date du 4 février 1977, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 67 du 25 mars 1977, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 janvier 2007, publié au Mémorial numéro 833 du 5 mai 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange Wolter- Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les QUINZE MILLE (15.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

2.- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats:

3.- Dissolution et mise en liquidation de la société;

4.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée a pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Ces rapports, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le bénéfice disponible s'élevant à deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatorze Euros et quatre-vingts Cents (EUR 2.284.314,80), l'assemblée décide de distribuer un dividende d'un montant de trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500,-) et de reporter à nouveau le bénéfice disponible s'élevant à deux millions deux cent quarante-six mille huit cent quatorze Euros et quatre-vingts Cents (EUR 2.246.814,80,-).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme, avec siège social à Capellen, 83 Pafebruch, RCS Luxembourg B-43298.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6369. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010030536/67.

(100027716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Rowan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.692.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR, en date du 15 février 2010:*

1. Il est mis fin en date du 15 février 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Lorna Ros

*Mandataire*

Référence de publication: 2010030853/20.

(100028241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Esther Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.643.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2009 que:

La démission de Madame Mary WARD, Administrateur de Sociétés, domiciliée à Castle Street, 12, St. Helier, Jersey JE2 3RT, en tant que Gérant de la société, a été acceptée avec effet au 27 mars 2009.

Monsieur Owen Francis LYNCH, Administrateur de Sociétés, domicilié à 2 Hill Street, 3<sup>e</sup>ème étage, St Helier, Jersey, JE4 8RY. Channel Islands, à été nommé en tant que Gérant de la société, avec effet au 27 mars 2009 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société ESTHER TWO SARL*

Référence de publication: 2010031001/16.

(100028325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.